



PERIMETRE DE L'OPERATION	PERIMETRE DES LOTS
IMPLANTATION AUTORISEE CONSTRUCTION PRINCIPALE	IMPLANTATION AUTORISEE CONSTRUCTION ANNEXE
EV PRIVES IMPRIMES ET PLANTES A CHARGE DE L'ADQUIREUR	EV PUBLICS
PLANTATIONS D'ESSENCES LOCALES DE TYPE ARBUSTIVE DIVERSE D'ESSENCES, MELANGE D'ESSENCES RESISTANTES (S) ET CADUCQUES (B)	AXE DE LA LIGNE DE LA FACADE PRINCIPALE
ARBRES A CHARGE DE L'AMENAGEUR	CLÔTURE A VEGETALISER A LA CHARGE DE L'ADQUIREUR (GRILLAGE 160CM - DOUBLÉ D'UNE HAIE)
CLÔTURE A VEGETALISER A LA CHARGE DE L'ADQUIREUR	ACCES DE 5M DE LARGE GLISSANT SUR 8M STATIONNEMENT PRIVATIF
ACCES OBLIGATOIRE AU LOT AVEC STATIONNEMENT PRIVATIF	SERVITUDE DE PASSAGE